

N° 11060 *16

Modèle obligatoire Article 231 du code général des impôts et article 369 de l'annexe III au CGI



TAXE SUR LES SALAIRES – RELEVE DE VERSEMENT PROVISIONNEL

N° 2501-SD DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Jours et heures de réception								
Adresse du service où doit êt la déclaration	re déposée							
Au plus tard le								
(date limite de paiement)	\longrightarrow							
Identification du destinataire								
Adresse de l'établissement	_		-					
(quand celle-ci est différente	de l'adresse du	destinataire)	•					
Rayer les indications pré-imp			Ť .		·		0.01	1
SIE	Numero o	Numéro de dossier clé		Période		Secteur d'activité	CDI	code service
		N°	d'identifi	cation de l'établ	ssement (SIRE	ET)		
MODALITES DE CALCUL	ET DE PAIE	MENT (voir n	notice)					
L'arrondissement des bases e	et des cotisation	ns s'effectue	à l'euro le	plus proche (Cf.	les règles d'arro	ndissement, page 3 de la not	tice n°2501 N	IOT-SD
disponible sur le site impots.	,							
PAIEMENT, DATE, SIGNA	TURE			RESERVE A L		TION		
Date :	0:			Somme :	Date :		Date de réce	ption
Téléphone : Signature : Adresse électronique :			N° d'opération :					
Paiement par imputation (1) :				Télépaiement obligatoire pour l'ensemble des assujettis à la taxe sur les salaires conformément à l'article 1681 septies alinéa 5 du CGI				
CADRE RESERVE A LA C	ORRESPON	DANCE						
Il est rappelé que les déclara article 1649 quater B quater c article 1681 septies alinéa 5 d En cas de non respect des ol ou payé avec un minimum de	du code généra du CGI applicat bligations de te	al des impôts ole depuis 201	(CGI)). 15, à l'ens	Cette obligation emble des emplo	complète cell eurs assujettis à	le prévue en matière de à la taxe.	télérèglem	ent prévue à l'
Si vous avez recours aux se télétransmission de vos info impots.gouv.fr, au télérèglem « Fiche focus sur les téléproc	ormations. Þar ent en ligne de	ailleurs, vou e cette taxe. F	is pouve: Pour vous	z également acc guider, vous trou	éder directemer verez des fiches	nt, dans votre espace abort s techniques sur le site www.	nné professi	onnel sur le site
VERSEMENT DE LA TAX	E AU TITRE	DU MOIS OL	J DU TR	IMESTRE				
Montant de la taxe due au	titre du mois	ou du trimes	tre (indic	quez la période d	concernée) :		. 1	
Excédent de versement ré	sultant du rep	ort de l'anné	e précéd	dente à imputer	(s'il y a lieu) :		. 2	
Report du crédit impôt taxe	e sur les salai	res antérieur	rement c	onstaté à impute	er (s'il y a lieu)	:	. 3	
Montant net de la taxe due	au titre du m	ois ou du trir	mestre (1 – 2 – 3) :			4	
(1) Souscrire le document d'imputation			•		•	•		
Ce document n'est pas à déposer s'i	ıı ə ayıı u un report	our les versemen	no ue laxe s	our ico odidires dus al	uue ue rannee sulv	ante.		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du

6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

